

**Dotations de fonctionnement complémentaires 2012**

**Rapport n° CP/2012/588**

**Service gestionnaire :**

Direction des collèges et de l'éducation

**Résumé :**

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

**I – Viabilisation**

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges de Châtenois et de Hoerdt ont sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2012.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant des crédits inscrits au budget et le montant prévisionnel des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Ces collèges ont respecté, lors de l'adoption de leur budget 2012, le montant recommandé par le Département pour leur viabilisation. Leurs fonds de réserve étant trop faibles pour combler ce déficit, je vous propose d'allouer à ces établissements une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant global de **17 000 €**, réparti comme suit :

- CHATENOIS : 4 000 €
- HOERDT : 13 000 €

**II – Dotation de fonctionnement "autres dépenses"**

Cette dotation doit couvrir les charges de fonctionnement courant (téléphone, affranchissement, etc...); elle se calcule en fonction des effectifs de chaque établissement.

Le collègue "Sébastien Brant" à Eschau sollicite une aide complémentaire pour couvrir les dépenses du chapitre D "charges générales" au titre de l'exercice 2012.

Cette demande de dotation représente la différence entre le montant des crédits inscrits au budget et le montant prévisionnel des dépenses pour la totalité de l'exercice.

Compte tenu des faibles fonds de réserve de l'établissement, je vous propose de lui attribuer une dotation de **4 000 €**.

### **III – Frais de transport**

La pratique de l'éducation physique et sportive au collège "Foch" à Strasbourg occasionne, pour cet établissement, des frais de transport élevés en raison du manque d'installations sportives à proximité.

Afin de lui permettre de faire face à cette dépense, je vous propose d'allouer au collège "Foch" à Strasbourg une dotation de fonctionnement complémentaire de **4 000 €** pour l'année scolaire 2012/2013.

### **IV – Frais de connexion à internet**

Dans le cadre de la dotation de fonctionnement 2012, les collèges ont bénéficié d'une subvention de 1 500 € (au lieu des 3 000 € habituellement) pour assurer le financement de leur abonnement internet. Pour les établissements qui n'ont pas pu être raccordés au cours du premier semestre 2012 via le marché "Ihdé@l" (cf. tableau ci-joint), je vous propose de leur attribuer une dotation complémentaire de 1 500 €, soit un total de **102 000 €** pour les 68 collèges concernés.

### **V – Divers**

Depuis le mois de novembre 2011, la principale-adjointe du collège "*Henri Meck*" à *Molsheim* occupe, par nécessité absolue de service, un logement de service du parc immobilier de la Région en raison des travaux réalisés dans son logement d'affectation initial relevant du parc du Département.

Compte tenu de ce contexte particulier et afin de couvrir le dépassement des prestations accessoires (charges locatives), je vous propose d'allouer au collège « Henri Meck » une subvention exceptionnelle de **238,42 €** pour le reversement au lycée.

Par ailleurs, le collège de *Heiligenstein* demande une aide pour couvrir les frais d'hébergement des élèves internes au foyer Saint Martin de Barr durant la nuit du 21 au 22 mai dernier, suite aux inondations.

Afin de permettre au collège de faire face à cette dépense exceptionnelle, je vous propose de lui allouer une subvention de **265,80 €** correspondant au montant de la facture établie par le foyer.

En outre, le collège "*Haute Bruche*" à *Schirmeck* sollicite une subvention pour un projet pédagogique dans le cadre de l'Etablissement de Réinsertion Scolaire (ERS). Ce projet prévoit l'achat de douze V.T.T et l'acquisition de compétences professionnelles par les élèves pour leur entretien, ainsi que la participation de l'ERS au championnat sportif de l'UNSS.

Je vous propose d'allouer une subvention exceptionnelle de **2 000 €** au collège de Schirmeck pour la réalisation de ce projet.

### **VI – Acquisition d'équipements et matériels divers**

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

DETTWILLER une auto-laveuse	3 350 €
HOERDT une attache remorque pour un véhicule de service	800 €
LA WANTZENAU une auto-laveuse	5 610 €

NIEDERBRONN LES BAINS des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	1 831 €
OBERNAI "Freppel" du matériel de secourisme	2 000 €
SELTZ des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	3 250 €
STRASBOURG "Louise Weiss" des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	2 885 €
STRASBOURG "Stockfeld" des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	3 409 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 135 €</b>

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 006 417,00 €	506 606,86 €	152 639,22 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 152 639,22 €, dont :*

*- 17 000 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2012 en faveur des collèges suivants :*

- . CHATENOIS : 4 000 €*
- . HOERDT : 13 000 €*

*- 4 000 € au collège "Sébastien Brant" à Eschau au titre de la dotation "autres dépenses" 2012*

*- 4 000 € au collège "Foch" à Strasbourg en vue de couvrir les frais de transport d'élèves vers les installations sportives pour l'année scolaire 2012/2013*

*- 102 000 € en faveur des 68 collèges pour couvrir les frais d'abonnement 2012 à internet, à raison de 1 500 € par collège*

*- 238,42 € au collège "Henri Meck" à Molsheim pour couvrir le dépassement des charges locatives d'un logement de service occupé par la principale-adjointe*

*- 265,80 € au collège de Heiligenstein pour couvrir les frais d'hébergement des élèves internes au foyer Saint Martin de Barr durant la nuit du 21 au 22 mai 2012*

*- 2 000 € au collège "Haute-Bruche" à Schirmeck pour la réalisation d'un projet pédagogique dans le cadre de l'Etablissement de Réinsertion Scolaire*

- 23 135 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
- . DETTWILLER : 3 350 € (une auto-laveuse)
- . HOERDT : 800 € (une attache remorque pour un véhicule de service)
- . LA WANTZENAU : 5 610 € (une auto-laveuse)
- . NIEDERBRONN LES BAINS : 1 831 € (des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
- . OBERNAI "Freppel" : 2 000 € (du matériel de secourisme)
- . SELTZ : 3 250 € (des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
- . STRASBOURG "Louise Weiss" : 2 885 € (des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
- . STRASBOURG "Stockfeld" : 3 409 € (des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur).

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL